



Mairie de Bert

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

6 Rue de la Mairie
03130 - Bert

Tél : 00 33 4 70 99 60 90

Courriel : mairie-bert@orange.fr

Date de convocation : 5 septembre 2023

Mardi 12 septembre 2023 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. MESTRIES Jean Louis, M. MATHIEU Patrick, Mme MATHIEU Dominique, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine.

Pouvoirs :

Étai(ent)t excusé(e)s :

Absent(s) : RIVES Didier

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

| N° Ordre | Objet | Décision du Conseil |
|----------|---|--|
| 42.2023 | Demande autorisation pour fouilles archéologiques | 6 voix POUR 2 ABSTENTIONS (Jalicot-Bernardin) |
| 43.2023 | Révision des tarifs d'assainissement | 6 voix POUR 2 voix CONTRE (Vivien-Bernardin) |

Le procès-verbal sera validé au commencement de la séance suivante, signé par Monsieur le Maire et le ou les secrétaires de séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal sera publié et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public aux horaires d'accès de la mairie.

Affiché le 14/09/2023

PROCÈS-VERBAL
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 5 septembre 2023

Mardi 12 septembre 2023 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. MATHIEU Patrick, Mme Dominique MATHIEU, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine.

Pouvoirs :

Étai(ent)t excusé(e)s :

Absent(s) : RIVES Didier

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Décisions du maire
- Décision pour la clôture du terrain pour les enfants (vers tennis)
- Autorisation de fouilles paléontologiques
- Travaux sur fossés
- Révision des tarifs assainissement
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 25 juillet 2023

Les membres du conseil municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte-rendu relatif à la réunion du conseil municipal du 25 juillet 2023.

DECISION DU MAIRE

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les jantes avant du tracteur étaient rouillées et cassées. Un devis de soudure s'élevait à 1 465.08 € TTC (avec le risque de nouvelle casse à prévoir). Aussi, après consultation il a validé la commande chez DACHARD pour le remplacement des jantes avant du tracteur, pour un montant de 2 527.20 € TTC

DECISION POUR LA CLOTURE DU TERRAIN VERS LE TENNIS POUR LES ENFANTS

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'après avoir s'être rendu sur le terrain à proximité du terrain de tennis pour envisager la clôture d'un espace sécurisé pour les enfants, nous avons reçu deux propositions. Celles-ci sont présentées et le conseil décide de revoir le schéma d'implantation de la clôture et des plantations afin de faire établir de nouvelles propositions financières conformes à ce schéma. Une décision sera prise lors d'une très prochaine réunion.

AUTORISATION POUR FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Le maire donne lecture d'un courrier reçu dernièrement de ELDONIA demandant l'autorisation de fouiller sur les talus municipaux du chemin du « tacot ». Ils aimeraient accéder aux couches de schistes du carbonifère permien, puis procéder à des fouilles paléontologiques afin de collecter des spécimens fossiles (plantes, insectes, poissons amphibiens et reptiles). Ces terrains datent de 300 millions d'année, il ne s'agit donc pas de fouilles archéologiques nécessitant une autorisation de la DRAC. Si ces fouilles nécessitent l'extension aux terrains privés, un accord leur sera bien évidemment demandé. Après délibéré, le conseil municipal décide, avec 6 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (JALICOT et BERNARDIN) autorise la société ELDONIA à effectuer ces fouilles sous conditions :

De remise en état des talus, et si abattage d'arbres, un accord préalable de la Mairie ; De plus cette société prendra la totale responsabilité des dégâts qui pourraient être faits aux propriétés privées riveraines..

TRAVAUX SUR FOSSES COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que fin 2021 il a été envisagé de faire des travaux de création de fossés sur certains chemins communaux. Il devient indispensable d'en effectuer cette année et l'année prochaine. Pour cette année il s'agirait du chemin des Chevreux - Bel Air - Les Charvés. En 2024 d'autres fossés de chemins communaux seront à réaliser. Pour les travaux à faire en 2023 un devis sera demandé à M. THINET pour une délibération du conseil lors de la prochaine séance.

REVISION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle la nécessité de réviser les tarifs d'assainissements pour les abonnés au réseau collectif pour tenir compte de l'intégration obligatoire au 31 décembre 2025 à une structure intercommunale. Ceci devra entraîner une augmentation sensible des tarifs.

Aussi, pour éviter une augmentation brusque, Monsieur le maire propose les tarifs comme suit :

Forfait de raccordement : 45 € au lieu de 38 €

Redevance de consommation : 1.47 € au lieu de 1.27 €

Après délibéré, le conseil municipal décide avec 6 voix POUR et 2 voix CONTRE (Bernardin et Vivien) de fixer les tarifs suivants sur la facturation des abonnés à compter de ce jour.

Forfait de raccordement : 45 €

Redevance de consommation : 1.47 €

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique avoir (enfin) reçu de l'architecte les premiers documents concernant les travaux à faire à l'église pour un montant estimé de 518 000.00 € TTC. Il indique que des contacts avec la Préfecture seront pris afin d'obtenir une dérogation écrite pour être autorisé à recueillir des subventions pour plus que 80% du coût total des travaux.

- Révision du PLUI : une réunion de concertation avec les élus de chaque commune est prévue pour Bert le 27/09/2023 à la mairie il est demandé aux conseillers d'être (dans la mesure du possible) présents pour ce sujet très préoccupant.

- Un cabinet de géomètre expert a demandé la présence d'un adjoint pour un bornage de terrain le 21/09/2023. Monsieur MESTRIE accepte cette mission.

- Il est rappelé que le contrat de l'agent communal à temps partiel arrivera à échéance le 30 novembre 2023 compte tenu d'un risque de départ il faudra rechercher un éventuel successeur.

- Notre commune n'est pas raccordée à la fibre. En 2021 le Département nous avait écrit que cela ne serait pas possible. Or Monsieur le Député nous a informé verbalement qu'une nouvelle phase de déploiement serait à l'étude. La commune relacera le Département pour obtenir l'arrivée de la fibre sur notre commune

- A la demande de Monsieur JALICOT un point est fait sur la nouvelle réglementation de circulation au carrefour de la place Pierre Gonard, et son éventuelle évolution.

- Il est également évoqué les problèmes de cet été relatifs à l'entretien/désherbage du cimetière, liés à la présence d'un employé communal à temps partiel en Août, (qui a peu de temps disponible après l'entretien de la piscine et du camping) et un traitement de desherbage fin juillet qui n'a pas donné pleine satisfaction. Néanmoins le nécessaire sera fait bien évidemment pour fin octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 10 octobre 2023.

Le secrétaire de séance,

Emilie BERNARDIN

Le Maire,

Michel VIVIER